

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.3 – Mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne

RAPPORT

I - PRÉAMBULE

Le Syndicat mixte a **finalisé en 2002 un document général sur le fleuve**, élaboré notamment en concertation avec les services de l'État et l'Agence de l'eau, destiné à constituer le guide des actions à entreprendre susceptibles d'être financées par les partenaires concernés.

Par courrier en date du 31 décembre 2004, le préfet de bassin a donné son accord pour diffuser le document du SDE.

En 2006, le Sméag s'est attaché à relancer la diffusion et la mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien par la diffusion d'une plaquette d'information et de sensibilisation et d'un cédérom interactif.

II – DIFFUSION DU SDE

2.1 – Les supports de communication réalisés

Pour faciliter l'utilisation du Schéma directeur d'entretien et afin d'assurer une large diffusion auprès de tous les élus et les acteurs garonnais, il a été réalisé en novembre 2006 :

- **une plaquette d'information** (3 000 exemplaires) à destination de l'ensemble des communes et des partenaires institutionnels du Sméag, expliquant les objectifs et le contenu du SDE,
- **un cédérom interactif** (500 exemplaires) proposant une utilisation et une lecture des documents plus didactique que ne le permettent les documents au format papier.

La large diffusion du Schéma directeur va débiter en mars 2007 à partir des documents élaborés en 2002, dans un contexte qui a quelque peu évolué. Il a donc été procédé à quelques actualisations indispensables sur le document de 2002 (notamment pour suivre l'évolution du contexte réglementaire) et non une révision du contenu et de la forme de l'ensemble, la priorité ayant été donnée à la préparation de la diffusion de ce SDE pour permettre son utilisation.

2.2 - Modalités de la diffusion du SDE

- **La plaquette d'information** sera adressée à l'ensemble des collectivités garonnaises et institutionnelles du Sméag (liste de diffusion de l'Info Garonne) ;
- **Le document de synthèse au format papier, accompagné du cédérom**, seront envoyés à l'ensemble des partenaires et des acteurs ayant contribué à l'élaboration du SDE ;
- **L'ensemble des documents (au format papier et sur cédérom)**, sera envoyé à chaque élu du Comité syndical du Sméag, aux collectivités membres du Sméag ainsi qu'aux préfetures, services déconcentrés de l'État et à l'Agence de l'eau.

III – MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN

Après 6 mois de travail, il s'est avéré que la réussite de l'action « Schéma directeur d'entretien » ne dépend pas seulement de la diffusion d'un document mais bien tout d'abord des possibilités de mise en œuvre de ce Schéma directeur par les collectivités locales riveraines qui pourraient assurer les maîtrises d'ouvrage locales, mais aussi par la connaissance et l'utilisation par tous les porteurs d'enjeux (services instructeurs, associations, collectivités, etc.) du SDE comme référence sur la Garonne.

Il est rappelé que le Schéma directeur d'entretien intègre la déclinaison opérationnelle du programme zones humides qui nécessitera également un travail de terrain d'accompagnement des collectivités sur cette thématique spécifique.

Toutefois, la charge de travail ne peut être évaluée, puisque cela dépendra de la réactivité des collectivités. Le Sméag doit être prêt à répondre rapidement le cas échéant.

Les missions à réaliser pour la mise en œuvre du SDE sont les suivantes :

- Coordonner la mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien en lien étroit avec le programme d'actions du Sméag sur les zones humides ;
- Organiser et animer des réunions avec les partenaires du Sméag, institutionnels ou non, pour faire connaître le SDE, favoriser son utilisation par tous et susciter des maîtrises d'ouvrages locales ;
- Faire connaître le SDE auprès de la presse et assurer la mise à jour du site Internet du Sméag concernant ce dossier ;
- Aider les collectivités dans le montage de projets d'entretien de la végétation du lit et des berges de la Garonne (identification des orientations, recherche de financements pérennes nécessaires, etc.) ;
- Contribuer à la mise en place d'actions pilotes démonstratives des possibilités d'entretien du lit et des berges dans différents contextes garonnais ;
- Tenir un tableau de bord du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'entretien ;
- Elaborer, sous l'autorité du Directeur du Sméag, des documents de communication pour l'information et la sensibilisation de l'ensemble des élus des collectivités riveraines, de leurs concitoyens et des partenaires du Sméag sur la mise en œuvre du SDE.

Aussi il est proposé la création d'un poste de chargé de mission non permanent d'une année en appui du poste zones humides créé l'année dernière.

Un rapport et un projet de délibération vous est proposé ci-après.

Sur le plan financier, l'Agence de l'eau nous a informé de la poursuite de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" et des modalités d'aide associées pour le 9^{ème} programme (2007-2012). **Ainsi, l'aide correspondant à ce poste d'animateur du Schéma directeur d'entretien, en lien avec celui de zones humides, est évaluée à 45 000 € avec un co-financement de 50%.**

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.3 – Mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU sa délibération n°D02-03/05-02 du 15 mars 2002 décidant d'engager la phase « Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Entretien » et d'assurer la diffusion des documents ;

VU sa délibération n°D02-12/07 du 19 décembre 2002 approuvant la troisième phase d'étude du Schéma Directeur d'Entretien Coordinée du Lit et des Berges et son programme d'action ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 5 décembre 2006 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'entretien et de favoriser son utilisation par les acteurs locaux.

DIT que la charge de travail en interne correspond à une dépense estimée à 45 000 €.

SOLLICITE une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne" et des modalités d'aide associées pour le 9^{ème} programme (2007-2012), à hauteur de 50 % du poste d'animateur.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

RAPPELLE que les crédits correspondants sont déjà inscrits au Budget Principal 2006, compte 617815 "Mise en œuvre du Schéma directeur d'entretien" du chapitre 011.